CONVENTION NATIONALE.

ESSAI RAPIDE

D'ANTOINE GIRARD,

CITOYEN DE NARBONNE,

Député du Département de l'Aude à la Convention nationale,

Sur le Procès de Louis Capet;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE,
1792.

Législation, *n°*. 106.

ESSAI RAPIDE

D'ANTOINE GIRARD,

CITOYEN DE NARBONNE,

Député du Département de l'Aude à la Convention nationale,

Sur le Procès de Louis Capet;

SI je monte aujourd'hui avec courage à la tribune de l'opinion publique, ce n'eſt pas pour faire briller la flamme du génie, livrer vos ſens au preſtige & à l'illuſion, mais conſacrer un hommage pur & ſans tache à la vérité, à la liberté cette divinité titu-

laire d'une nation éclairée, le phare d'un peuple républicain.

Vous avez entendu divers citoyens qui ont dévoilé, ou qui ont pallié les forfaits, les attentats rafinés du célèbre captif du Temple, du nouveau Néron de ce ſiècle, qui, pompant dans des coupes d'or l'exiſtence d'une nation généreuſe, s'engraiſſoit dans le ſein de l'exécration la plus refléchie, du plaiſir barbare de voir le ſol de ſon Palais arroſé du ſang des patriotes.

Animé par les principes de juſtice, de bienfaiſance & d'humanité, je viens ſoumettre à votre ſageſſe, à votre jugement impartial, à l'analyſe de votre judicieuſe & profonde diſcuſſion, l'eſquiſſe rapide de mon opinion à l'égard de Louis le priſonnier.

J'eſpère & j'aime à croire, Citoyens, que n'ayant reçu un mandat exprès ni des aſſemblées primaires, ni des corps électoraux, pour prononcer un arrêt irrévocable ſur les deſtinées de Louis le conſpirateur; nous ne pouvons pas être ſes accuſateurs, ſes juges & ſes meurtriers. En vain m'oppoſera-t-on dans cette criſe violente, le jour fameux où la vindicte nationale d'un peuple philoſophe, laiſſa tomber le glaive de la loi ſur la tête criminelle de Charles Ier. : les Anglais eurent ſans doute raiſon quant au fond du procès, mais le mode illégal & le tribunal monſtreux qui ſervit de contexture à la cauſe de ce grand coupable, affoiblirent l'eſtime des peuples étrangers qui avoient des rélations commerciales ou politiques avec l'Angleterre, Puiſſance identifiée avec l'amour de la navigation, l'attachement aux arts, le penchant & l'attrait irréſiſtible pour les combats. Ne vous abuſez pas, mes collègues, ne prenez pas le change, vous qui m'honorez de votre attention,

vous, fondateur de la liberté françaiſe. Peuple pariſien, toi que je porte dans mon ſein, brûlant des flammes du plus pur patriotiſme; vous habitans invincibles & incorruptibles de cette nouvelle Rome, apprenez que les citoyens de tous les départemens, enivrés de joie, & exaltés par le ſaint enthouſiaſme de la patrie, décernèrent en tributs de reconnoiſſance & d'admiration des couronnes civiques aux héros immortels du 14 juillet, & aux dignes libérateurs du 10 août. La marche que vous allez tenir pour faire un grand exemple, ſera ſans doute écartée de la prévention, dont la funeſte influence obſcurciroit & étoufferoit votre jugement; vous voudrez ſans contredit faire goûter le charme ſéducteur de notre liberté, aux habitans des deux hémiſphères. Votre gloire & votre célébrité vous ayant obtenu la nouvelle afiliation des peuples conquis, plutôt par la ſublime déclaration des droits, que par les armes victorieuſes, vous diſpoſeront bientôt à des nouveaux triomphes. Ne ſouillons pas, Sénateurs, les lauriers que nous venons de cueillir; montrons à tous les Peuples de la terre que nous ſommes dignes de jouir de cette précieuſe liberté, dont nous leur avons fait connoître les délices & le bonheur.

Robeſpierre, cet intrépide & vertueux républicain, ayant donné ſon avis pour conduire Louis captif au ſupplice, a propoſé à la République d'élever un monument, pour propager aux races futures l'époque mémorable de la deſtruction de la tyrannie. Loin d'improuver ce projet digne de ſa fierté & de ſon amour à toute épreuve pour le peuple, je lui répondrai: ſoyons ſurs de nous-mêmes; forts de nos vertus, à l'abri des foibleſſes, du repentir, du remords, ou du crime de l'ambition, méritons l'eſtime des contemporains, conſervons le reſpect ſacré que

les peuples étrangers ont pour notre ſainte révolution. Fixons l'admiration de la poſtérité.

Il eſt temps, Sénateurs, d'imprimer le ſceau de votre puiſſance, à l'arrêt qui fera expier à un roi parjure, à un traître démaſqué, le prix de ſes crimes & de ſes noirceurs. Donnons un grand exemple aux peuples attentifs ſur l'importance de nos travaux, aux peuples de l'Univers qui, portant avec des mœurs auſtères un regard impartial ſur le progrès de notre eſprit public, épureront par l'élaboration & le creuſet de l'étude la plus ſérieuſe, de la méditation la plus approfondie, la grandeur & la majeſté des décrets d'une nation libre, puiſſante & républicaine. N'oublions pas, Sénateurs de l'empire français, la dignité, la préciſion de notre mandat; nous ne ſommes, & il faut articuler dans le ſanctuaire de la liberté ce principe conſacré par la juſtice & la bonne-foi, cette vérité éternelle; nous ne ſommes, en plein ſénat, qu'une partie émanée d'une grande famille qui nous contemple. Les nations étrangères, rangées la plupart à la hauteur de nos principes, au niveau d'un ſiècle de lumière & de philoſophie, nous obſervent avec le calme de la raiſon.

Le burin immortel de l'hiſtoire gravera en traits ineffaçables, ou notre grandeur ou notre aviliſſement, ou nos vertus ou nos forfaits. La poſtérité eſt-là. Je m'arrête, Citoyens; je me circonſcris dans une étroite ſphère; je me réſume & je conclus par cette propoſition, que la Convention prononcera ſur le ſort du captif du Temple. J'invoque ici le décret qui a poſé pour baſe & pour principe, que tous les décrets proviſoires de l'Aſſemblée n'auroient jamais force de loi, que par la ſcrupuleuſe réviſion, & par la dernière ſanction du peuple ſeul ſouverain,

qui cancelleroit la première opinion de ses mandataires. J'adopte, j'invoque en entier ce sage & juste décret, si vous observez, Citoyens, cette mesure quoique longue, mais prudente, sage & politique; alors je m'écrierai avec Robespierre, non seulement j'adopte le monument que tu veux élever à l'abolition de la criminelle royauté, à l'extinction de la barbare tyrannie, mais encore je lui dirai, dans l'enthousiasme d'une reconnoissance religieuse, élevons avec l'élan du patriotisme & le feu du sentiment, élevons avec les palmes du triomphe, avec le brandon sacré de la patrie, un temple à la clémence, à la gloire & plutôt à la justice d'un peuple législateur, fier de ses droits, vengeur du crime, protecteur & ami de l'humanité.

NOTE.

Les citoyens éclairés & impartiaux ne pourront pas accuser l'auteur de cette rêverie patriotique, d'avoir remplacé la rigueur de la justice, l'austérité de la loi, par des principes d'humanité, marchant à l'unisson d'un vœu & d'une loi générale à proposer; le citoyen Girard, qui, dans la société populaire de Narbonne, s'est montré victorieusement l'implacable ennemi des tyrans, s'offrit pour être le Scévola de Louis le conspirateur. Sa mort est d'une nécessité urgente, il faut que Louis Capet périsse; mais sa sentence de mort doit être légalement prononcée, & revêtue de la sanction générale du peuple seul souverain, ayant le droit imprescriptible de se convoquer en assemblées primaires.

mocus 4